



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. II. De l'origine des Romains & des premiers édifices qui ont été construits suivant cet Ordre.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944

autres ont prétendu lui donner le même rang que tenoient les Romains entre les autres nations, parce qu'il présente le comble de la richesse en Architecture, sans faire attention qu'étant plus pesant & devant être, par conséquent, moins orné que le Corinthien, il est plus capable que ce dernier de soutenir le fardeau de quelque édifice que ce soit.

A R T I C L E I I.

De l'origine des Romains & des premiers édifices qui ont été construits suivant cet Ordre.

Ayant rapporté ci-devant l'origine des peuples qui ont inventé les trois premiers Ordres, il est à propos de dire quelque chose de celle des Romains, qui sont si recommandables dans l'Histoire. Peu de personnes ignorent que *Romulus* fut le fondateur de la fameuse ville de Rome: que par la valeur de ses peuples, la république Romaine se rendit maîtresse de l'Univers; & que les Romains ayant rapporté des pays qu'ils avoient conquis les monumens les plus précieux, ainsi que les différentes manieres de bâtir que des ouvriers, leurs esclaves, leur apprirent, il est arrivé ensuite que, de même qu'ils furent les premiers dans l'art de la guerre, ils excellèrent aussi dans les autres arts, avec tant de succès que les moindres vestiges de leur magnificence ont servi depuis de modele à ce que les autres nations ont exécuté de plus beau.

Les plus considérables édifices que les Romains aient construit de cet Ordre sont les arcs de Triomphe: l'arc de *Titus* est le premier où il ait paru, avec celui de *Septime Severe*, où cet Ordre est assez régulier. Il se voit encore de beaux restes de l'Ordre

Romain dans les thermes de *Dioclétien*, sans parler de plusieurs autres édifices qui ne sont pas de la beauté ni de la régularité de ceux-ci.

ARTICLE III.

Des proportions générales de l'Ordre Romain.

Les mesures générales de cet Ordre sont, que la colonne doit avoir 9 modules $\frac{3}{4}$ avec sa base & son chapiteau. La base a un demi-module : le chapiteau a un module, & un sixième, qui se donne à l'abaque : ainsi le fust de la colonne reste de 8 modules $\frac{1}{17}$. Il diminue par le haut du septième de sa grosseur. L'entablement a le cinquième de la hauteur de la colonne, ce qui fait 2 modules moins $\frac{1}{10}$ de module. Il se divise en 15 parties, dont on donne 5 à l'architrave, 4 à la frise, & 6 à la corniche. Ainsi la frise est moins haute d'un tiers que la corniche ; lorsqu'on voudra y tailler des ornemens, il faudra lui donner les mêmes proportions qu'à l'Ordre Ionique.

Les piédestaux doivent avoir de hauteur les $\frac{4}{13}$ de celle de la colonne, c'est-à-dire 3 modules, qu'il faut diviser en 8 parties, dont on donne 1 à la corniche, & 5 au dé ou piédestal. L'embasement aura les deux autres parties, dont on donne deux tiers de parties aux moulures de la base, & 1 partie $\frac{1}{3}$ au socle, lequel a par conséquent $\frac{1}{2}$ module ; les moulures ont $\frac{1}{4}$ de module, le tronc 1 module $\frac{7}{8}$, & la corniche $\frac{3}{8}$ de module : ce qui fait en tout 3 modules.

